

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Diane-Gabrielle Tremblay

HEC Montréal | *Gestion*

**2012/4 - Vol. 37
pages 33 à 33**

ISSN 0701-0028

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-gestion-2012-4-page-33.htm>

Pour citer cet article :

Tremblay Diane-Gabrielle, « Conciliation travail-famille »,
Gestion, 2012/4 Vol. 37, p. 33-33. DOI : 10.3917/riges.374.0033

Distribution électronique Cairn.info pour HEC Montréal.

© HEC Montréal. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Introduction du dossier

CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Par Diane-Gabrielle Tremblay

Le thème de la conciliation travail-famille fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années, mais il est rarement traité du point de vue du rôle des acteurs sociaux. Si l'on s'intéresse parfois au rôle de l'employeur dans la mise en place de mesures de conciliation¹, éventuellement au rôle du syndicat dans la négociation des mesures, et plus récemment au rôle des groupes professionnels ou de l'*ethos* professionnel dans les difficultés de conciliation², on dépasse rarement le cadre de l'entreprise, si ce n'est pour étudier les politiques publiques. Dans ce dossier, nous avons voulu reconnaître le rôle de divers acteurs en cette matière³ et voir quelles mesures peuvent être envisagées.

Ainsi, nous nous intéressons d'abord au rôle que certaines municipalités et collectivités jouent maintenant en matière de soutien à la conciliation travail-famille, ou plus largement à l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle. Nombre de municipalités à travers le monde ont lancé des initiatives dans divers domaines (temps de transports, horaires des services municipaux, services de garde dans les gares, etc.) afin d'aider les parents travailleurs à mieux concilier leurs temps de travail, de vie familiale et de loisirs. À partir d'entrevues réalisées auprès de dirigeants de collectivités françaises et de la documentation sur le sujet, le premier article, de Juliette Rochman et Diane-Gabrielle Tremblay, présente une typologie des pratiques que les collectivités peuvent mettre en œuvre et expose l'expérience de structures

particulières. Le Québec commence à s'intéresser à certaines initiatives d'agences ou de bureaux des temps et l'article permet de dégager les conditions à respecter pour améliorer les effets de ces pratiques urbaines visant à favoriser le bien-être des citoyens et notamment des parents travailleurs.

Le deuxième article décrit une autre initiative originale menée cette fois au Québec, soit l'offre de services soutenant la conciliation travail-famille. Il s'agit d'une expérience réalisée dans le secteur de la santé, auprès du personnel de soins. L'article de Lucie Chagnon, Jean-Christophe Cuttaz et Anny Massarely traite de ce type de mesures où l'employeur s'adresse à une société externe pour offrir aux salariés des services facilitant l'organisation temporelle de leur vie. Ces services viennent compléter d'autres avantages sociaux qu'offrent des employeurs en vue d'attirer, de fidéliser et de motiver le personnel et d'encourager l'assiduité au travail. L'article se penche sur le cas du CSSS des Sommets, qui a fait appel à une société externe fournissant à son personnel de soins un éventail de services, ce qui a aidé les salariés dans certaines tâches ou leur a fait gagner du temps, tout en permettant à l'employeur de résoudre des problèmes liés notamment à l'absentéisme, au nombre accru d'heures supplémentaires ou aux coûts élevés du recours à des agences privées. Cette étude de cas est susceptible d'inspirer d'autres expériences et illustre un autre type d'intervention, qui peut venir compléter les mesures

d'aménagement du temps de travail ou autres favorisant la conciliation.

Dans le dernier article, Guylaine Deschênes s'intéresse à un autre groupe d'acteurs centraux en matière de conciliation, soit les parents eux-mêmes. Elle tente de déterminer comment ils peuvent en quelque sorte s'aider eux-mêmes, au-delà des mesures et des programmes essentiels assurés par les organisations et par l'État. L'article reconnaît la diversité des contextes et des difficultés de conciliation et met en avant six principes fondamentaux qui sont de nature à aider les individus à mieux concilier les différentes sphères de leur vie. Les éléments associés entre autres à la vie professionnelle et au stress dépendent bien sûr en partie du soutien de l'entreprise, mais les personnes peuvent aussi contribuer à améliorer leur situation.

NOTES

1. Tremblay, D.-G. (dir.) (2012), *Performance organisationnelle et temps sociaux*, Presses de l'Université du Québec; Tremblay, D.-G. (2012), *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*, 3^e éd., Presses de l'Université du Québec.
2. Tremblay, D.-G. (2012), *Articuler emploi et famille : le rôle du soutien organisationnel au cœur de trois professions (infirmières, travailleuses sociales et policiers)*, Presses de l'Université du Québec.
3. Sur le rôle des acteurs, voir Barrère-Maurisson, M.-A., Tremblay, D.-G. (dir.) (2009), *Concilier travail et famille. Le rôle des acteurs. Québec-France*, Presses de l'Université du Québec.